

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ACCUEIL DE LOISIRS RENAC & LA CHAPELLE DE BRAIN

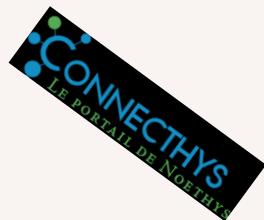


### 01 DOSSIER D'INSCRIPTION

- Fiche sanitaire avec vaccins à jour
- Quotient familial avec justificatif .
- Disponibles sur le site de La Fédé: [www.lafede.fr](http://www.lafede.fr)

### 02 INSCRIPTION

- Les inscriptions se font sur le portail famille.  
Codes donnés lors de la réception des dossiers complets
- Ou avec des bulletins par période.
  - Pour le mercredi: Le jeudi de la semaine d'avant
  - Pour les vacances: Attention à la date butoir



### 03 FACTURE

- Attention de régler factures en temps et en heure, date butoir.
- Si impayés, votre enfant ne peut être accueilli

Tarification	0 à 400	401 à 700	701 à 900	901 à 1150	1151 à 1400	1401 et +
Demi- journée	3,30	3.65	4.20	5	5.55	6.10
Journée (sans repas)	6,65	7.25	8.40	10	11.10	12.20
Semaine (sans repas)	30,00	32.70	37.70	45	50	55

- Repas : 4.10 euros
- Garderie: 1 euro le matin et 1 euro le soir
- Supplément communes extérieures: + 4 euros/jour
- Supplément sorties: 2 à 4 euros

#### Modes et moyens de paiement

- Par virement
- Par chèques
- Par espèces
- Par chèque vacances

## 04 HORAIRES

Garderie matin	7h30 à 9h
Matin	9h à 12h
Après-midi	13h30 à 17h
Garderie soir	17h à 18h30



## 05 REPAS

- Les repas sont fournis par CONVIVIO et sont facturés 4.10 euros. Les pique-niques, lors des sorties, sont fournis par La Fédé et sont facturés au même tarif que les repas. Les goûters, quant à eux, sont compris dans le tarif de la journée.
- En cas de PAI alimentaire, si les aliments fournis par l'ALSH sont incompatibles avec l'allergie, la famille doit apporter le repas et le goûter.

## 06 SANTÉ

- L'état physique de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité. Toute particularité concernant l'état de santé de l'enfant ou toute maladie contagieuse doit être signalée immédiatement.
- Aucun médicament ne peut être administré aux enfants, sauf sur présentation d'une ordonnance médicale ou si l'enfant fait l'objet d'un PAI (copie à fournir).
- Dans ce cas précis, les médicaments seront remis à l'équipe d'animation dans leur emballage d'origine avec la notice, comportant les nom et prénom de l'enfant.
- Dans l'hypothèse d'une blessure bénigne, l'enfant sera soigné en priorité par l'un des membres de l'équipe d'encadrement. Pour une blessure plus importante ou un état de santé préoccupant, les secours, puis la famille, seront immédiatement avertis

## 07 ASSURANCE :

- Les familles doivent fournir une attestation de responsabilité civile et individuelle.
- Les objets personnels des enfants restent sous la responsabilité des familles et ne peuvent pas rentrer dans le cadre d'une indemnisation de l'ALSH

## 08 ÉQUIPEMENT DES ENFANTS

- Pour l'Accueil de Loisirs à la journée, il est conseillé de venir avec un sac à dos, contenant des vêtements adaptés à la saison (coupe-vent, casquette, etc.), une gourde et un change complet pour les maternels marqué au nom de l'enfant.

## 09 VIE EN COLLECTIVITÉ

- L'accueil de loisirs est un lieu de loisirs et de détente, qui suppose de la part de chacun d'adopter une attitude adéquate. Toute agression verbale ou physique, toute dégradation volontaire du matériel et des locaux, ne peut être tolérée dans l'enceinte de la structure.

## 10 SÉCURITÉ

- Seules les personnes citées sur le dossier d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. Une autorisation écrite spécifique peut être fourni. Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents pour les arrivées et les départs et passer systématiquement par l'équipe d'animation.

## 11 SANCTIONS

- *Tout manquement jugé grave par l'équipe sera évoqué avec la famille et pourra faire l'objet d'une information à la commission enfance-jeunesse. Celle-ci pourra, suivant la gravité des faits, prononcer un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive. Dans ce cas, la famille ne pourra prétendre à aucun remboursement.*